

QUESTIONS CFTC

1- Nous ne comprenons pas les contradictions, sinon plus, de la direction concernant le dossier du service de la documentation à France 24.

a. Pour ce qui concerne l'aménagement du planning, la direction nous a dit pendant les réunions DP de février et de juillet derniers que les discussions sont en cours. Faux, l'équipe n'a jamais été consultée depuis la fameuse promesse de réaménagement des cycles. Sur le PV de la réunion de juillet, vous dites que les discussions reprendraient en septembre. Le service a été totalement ignoré, encore une fois. « La direction étudie toutes les solutions pour trouver la bonne formule qui satisfera toute l'équipe », nous a été dit. Nous voulons ici et par écrit le détail de ces « solutions » envisagées, puisqu'il n'y a que la direction qui les connaît depuis plus d'un an ! Est-il normal, par exemple, que les membres de ce service soient les seuls à travailler 3 weekends sur 5 et ce depuis le début de la chaîne. Sans parler de la charge de travail tout le temps augmentée, d'année en année, avec le même nombre de personnel.

b. Sur la question du déménagement du service (emplacement sans lumière de jour, confiné, avec bruit de passage...), la direction se dérobe de son engagement écrit de trouver un nouvel emplacement. Chaque fois, on donne une réponse différente. La promesse de février était : il est nécessaire d'attendre la fin des travaux HD du 2ème étage. Mais en juillet vous dites d'une façon totalement contradictoire : « Les travaux au 2ème étage ne sont pas terminés et d'autres phases de travaux vont être lancées ». Si de nouvelles phases vont être lancées, c'est que les travaux initiaux sont terminés. Nous nous étonnons que de nouveaux travaux soient lancés sans avoir la moindre idée de l'emplacement futur de certains corps de métiers. Ne vaudrait-il pas mieux lancer des travaux après avoir défini l'emplacement des personnels en fonction des besoins. On va donc caser ces « corps de métiers » ou on pourra, comme on le pourra (si on y arrive) une fois que les travaux seront terminés ? Nous demandons également, et par écrit, les pistes envisagées.

a. La direction s'engage à reprendre les discussions avec le service afin de trouver une solution à leurs demandes. Il est à noter que tous leurs souhaits ne pourront pas être pris en compte. Notamment sur la question des weekends où la demande d'alléger le nombre de weekends travaillés n'est pas compatible avec la demande du service de renforcer l'activité le weekend.

b. La direction a pris en compte la demande de la Documentation dans la réflexion sur le réaménagement du 2^{ème} étage Nord. Des propositions seront faites dans ce cadre à la Documentation.

2 - Les discussions continuent sur l'outil MAM sans consulter le service de la documentation. Nous savons que le logiciel comporte une importante composante « docu ». La direction compte-t-elle utiliser le logiciel pour les tâches « docu » ? Auquel cas, quand est-ce qu'elle prévoit de consulter le service documentation par rapport aux répercussions que cela générera sur son travail (par exemple : le passage de plus de 110.000 documents archivés de Autonomy à MAM).

Le service de la documentation sera consulté en cas d'éventuelles conséquences du logiciel MAM sur leur travail.

3 - Depuis le début de France 24, les compensations attribuées pour le pressing des présentateurs sont restées inchangées à 30E par mois. Depuis, les prix des pressings ont évidemment augmenté, mais pas le budget alloué. Ces frais sont, pour beaucoup de présentateurs, assez conséquent. Est-ce qu'on pourrait augmenter ces compensations à 50 euros par mois, ce qui nous semble loin d'être excessif vu le nombre de passages à l'antenne ?

Le budget ne permet pas d'augmenter le montant attribué pour le pressing des présentateurs pour le moment.

4 - Le moral au sein du desk internet Anglophone est au plus bas suite à l'annonce du changement de leur planning. Un changement décidé finalement, malgré les assurances du chef de service en juillet que ce planning restera le même ! De plus, cette annonce a été faite d'une manière unilatérale sans prévenir l'équipe avant ce revirement. La direction veut appliquer la même méthode pour les anglos et les francos,

c'est-à-dire, gommer la différence entre les SR (rédacteurs) et Deskers. Or la situation est très différente. Lors de la dernière réunion CHSCT, le chef du service internet avait dit que ces changements n'auraient qu'un "petit effet". Or, pour les SR anglos, ces changements signifient :

- a. une baisse de la qualité de leur travail et donc du site web anglo,
- b. un pas en arrière professionnellement pour les rédacteurs, qui font actuellement plus de reportages/chroniques que les deskers,
- c. plus de jours de travail, surtout le weekend, et moins de shifts en matinale. La matinale est le shift le plus productive et la locomotive de toute la journée.
- d. un alourdissement considérable de la charge de travail des SR, qui ont signalé à plusieurs reprises que de nombreux deskers n'avaient pas le niveau requis pour faire de la rédaction.

Le desk internet Anglophone ne comprend pas ce choix éditorial qui leur semble être fait juste pour aider le planning. Il y a une vraie difficulté de trouver les SR expérimentés pour le desk internet Anglo. Ceux que nous avons actuellement sont très bons et très heureux avec le planning actuel. Pourquoi ce besoin de lier leur planning avec celui des francos quand il n'y a aucune raison éditoriale?

Enfin, le desk internet Anglophone est déçu, voire choqué, que cette décision ait été faite après de nombreuses discussions où on leur a assuré que ce changement n'aura pas lieu. Pourriez-vous nous expliquer ce changement de position radical?

La direction réitère son souhait d'égalité de traitement pour les équipes anglophones, francophones et arabophones sur les deux points suivants :

- 1- **Pas de « hiérarchisation » des compétences pour des journalistes par une fonction au sein d'une rédaction avec un même contrat de « journaliste rédacteur ». Chacun peut être amené à alimenter le site internet de F24 de la même manière. Les questions des compétences doivent être prises en compte par le responsable éditorial en fonction des équipes de chaque jour et dans un souci de bonne répartition des tâches.**
- 2- **Retour à un nombre de jours travaillés plus équitable, pour tous, et suppression des trop fortes disparités sans justification.**

5- Trois salariés du service multimédia sont malades à cause de la climatisation impossible à régler. Un vent froid souffle sur la tête des gens durant 8 heures de travail. Malgré l'intervention du service concerné, les problèmes persistent, obligeant certains à se couvrir la tête, le dos pour ne pas tomber malade. Il s'agit désormais d'un problème de santé qu'il faut prendre une bonne fois pour toute en charge. Jusqu'ici les services compétents ont fait du bricolage. Faut-il attendre que des salariés tombent malades en masse et contaminent leurs collègues pour intervenir. Nous vous rappelons que l'inspection du travail a été saisie de ce problème et vous a demandé de le régler. Que comptez-vous faire ?

Comme indiqué dans la question, la DTSI intervient à chaque demande des utilisateurs afin de corriger les problèmes remontés. La solution la plus adéquate est proposée : redirection des ailettes de soufflage ou déplacement du bureau de l'utilisateur.

6 - Pour les vacances de Noël, le service planning a demandé aux salariés de donner leurs jours de congés avant le 17 octobre. Quand ce service doit-il répondre aux gens que leurs dates ont été acceptées, en dehors de la période légale qui est d'un mois. Il y a plusieurs qui ont des familles à l'étranger et qui doivent donc acheter au plus tôt leurs billets d'avion.

Les réponses aux demandes de congés vont commencer à intervenir à partir de début novembre, et progressivement avant la fin novembre.

7 - Quand auront lieu les NAO et comment se dérouleront elles ?

Cf. réponse à la question 18 de la CGT

8 - Y aura-t-il des primes de fin d'année cette année ? Et qui en bénéficiera ? La direction a promis l'année dernière d'établir des fiches consultables pour motiver les primes. Vont-elles être établies effectivement ? Ou continuerons-nous à avoir la traditionnelle réponse : c'est le responsable hiérarchique qui décide en fonction du mérite... ?

Actuellement ni volume, ni montant, ni règle d'attribution des primes de fin d'année n'ont été définies pour cette année. La Direction Générale s'est saisie de ce dossier.

9 - Quelle est l'impact des restrictions budgétaires décidées par l'état sur FMM pour l'année prochaine ?

Le budget 2015 sera présenté au CE avant la réunion du conseil d'administration du 18 décembre prochain.

10 - Prévu pour septembre, les résultats de l'Audit de MCD tardent à arriver. Pourquoi ce retard ? Est-ce que cela veut dire que rien ne changera malgré tous les problèmes que vit cette radio ?

Les résultats de l'audit sont en cours de restitution. Ils seront présentés dans les prochains jours aux équipes concernées.

11 - Dans le desk arabophone à France 24, la CFTC salue le réveil de la direction éditoriale pour surveiller les erreurs et les approximations qui passent presque tous les jours à l'antenne. Mais cette surveillance paraît pour le moins sélective, ne s'adressant qu'à quelques personnes bien définies et d'une façon répétitives dans un jeu insidieux. Force est de constater que ces personnes n'ont pas signé la fameuse pétition soutenant la direction. Pourtant la même direction assurait que cette pétition ne change rien à ses relations avec les non signataires. Assurances qui ne résistent pas à la réalité que vivent ces salariés au quotidien. La direction arabophone fait-elle une discrimination par rapport aux non signataires ? Peut-on éviter le recours à un inspecteur de travail pour cesser les intimidations ?

La direction précise que seules les compétences professionnelles sont retenues lorsque que le travail d'un salarié fait l'objet d'un commentaire de la part de sa hiérarchie. Aucune discrimination de quelque ordre que ce soit n'est faite par la direction dans l'évaluation des salariés.

12- Où cette photo a-t-elle été prise :

- a/ sous une dalle, dans un couloir abandonné, où personne ne passe jamais,
- b/ à une distance inférieure à un mètre d'un poste de travail occupé 24h sur 24,
- c/ dans un bureau de la direction ?

La bonne réponse étant la « b », notre question est la suivante : comment peut-on déceintement en arriver là ?

L'inspection du travail, la prévention de la DIRECCTE, et même monsieur Nivard (spécialiste des questions de sécurité dans l'audiovisuel, dont la RH nous a informé de la visite) auraient sans doute leur mot à dire.

Les services généraux se rendront sur place pour trouver une solution.

13- Peut-on savoir si le travail de nuit à MCD est obligatoire ou sur volontariat?

Apparemment, il est obligatoire mais pas pour tout le monde car depuis le début de l'année 6 salariés ont quitté les équipes du petit matin pour la journée. Mais la direction entend obliger une salariée seulement parmi les six à revenir travailler la nuit. Pourtant, elle a quitté le petit matin sur deux attestations médicales. A noter que cette salariée n'a ni le désir ni la force pour accomplir cette tâche.

Il convient de rappeler que seul le médecin du travail est habilité à se prononcer sur l'aptitude d'un salarié pouvant avoir un caractère temporaire ou définitif et à émettre des préconisations d'aménagement de poste. Dans le cas cité dans la question, il s'agissait d'une inaptitude temporaire.

Aujourd'hui, les changements de vacation ne pourront s'opérer que dans le cadre de permutation entre CDI. En ce sens, la direction de MCD a fait un appel à candidature via le rédacteur en chef.

14- Les salariés de MCD souffrent toujours de problèmes de climatisation. Soit la salle de rédaction est trop chaude, soit elle est trop froide. Nous pensons qu'une visite s'impose pour voir de près comment les salariés improvisent et bricolent des solutions pour avoir une meilleure qualité de l'air dans la salle de rédaction.

Le travail en open space rend plus difficile les interventions de la DTSI car les différents réglages effectués ne peuvent pas satisfaire tout le monde. Ainsi dans la même demi heure, la DTSI reçoit une demande d'un utilisateur qui a trop chaud et après une demande d'un autre utilisateur qui a trop froid. Alors que des cassettes supplémentaires ont été installées sur ce plateau, elles sont régulièrement arrêtées par les utilisateurs.

15- Sur l'écran télé concernant MCD à l'entrée de FMM, on voit affichés les photos de quelques salariés seulement. Sur quelle base ces salariés ont été choisis et pourquoi d'autres sont absents et ne figurent pas.

Cet affichage est un affichage provisoire. La direction est en train de finaliser un film pour chacune des antennes qui présentera chacun des journalistes et présentateurs de manière exhaustive. Les tournages ont déjà commencé et d'autres sessions doivent être mises en œuvre.

16- Sur le site internet de MCD et sur la page qui présente les journalistes et les animateurs de la radio, les informations concernant ces salariés se penchent plus sur leur passé et donnent l'impression qu'ils sont à la recherche d'un emploi. Pourquoi ne pas se concentrer plus sur ce qu'ils font actuellement à la radio?

La demande a été transmise au service de communication.

17- Les salariés de MCD ont du mal à se retrouver concernant les jours de congés pris ou restant figurant sur les bulletins de salaire. Peut-on trouver un système plus clair et plus lisible pour les jours de congés sur le bulletin de salaire comme c'était le cas avant la fusion/rapprochement.

Les jours de congés apparaissent sur le bulletin de salaire d'une façon claire. Sur 3 lignes, peuvent être trouvées les informations suivantes:

- congés en cours d'acquisition (1^{er} juin / 31 mai, à prendre avant 1^{er} juin.
- congés acquis pouvant être pris.
- RTT en cours d'acquisition et solde.

18- Les maquilleuses souhaitent revoir les primes de nuit et de matin à l'heure ou aux heures majorées. Elles souhaitent également une majoration les dimanches et les jours fériés. Pourriez-vous faire le point sur la raison pour laquelle ces primes ne sont pas appliquées à France 24? Est-ce que c'est une harmonisation qui est en train d'être discutée? Est-ce qu'il y aura également une harmonisation sur le paiement des heures supplémentaires? Finalement, est-ce qu'il serait possible de détaxer les primes des impôts sur le revenu comme ça se fait dans d'autres chaînes?

Les primes pour le travail de nuit sont très clairement définies par l'accord d'entreprise de France 24 et appliquées quelque soit le métier. Les maquilleuses ne font pas exception à cette règle. Dans le cadre des négociations pour le nouvel accord d'entreprise FMM, des discussions porteront sur les primes et autres éléments variables de paie. Ils ne seront mis en place qu'à l'issue de la signature de cet accord. Les éléments variables de paie sont pris en compte dans la rémunération globale du salarié et soumis à cotisation. Par ailleurs, il n'est pas possible de détaxer les primes car il s'agit de salaire, elles sont donc soumises à toutes charges.